



ULTIMA MARKETS BONUS DE DÉPÔT DE 50 %

La « ULTIMA MARKETS BONUS DE DÉPÔT DE 50 % » (ci-après dénommée la « Campagne ») est proposée par Ultima Markets Ltd (licence FSC Maurice n° GB 23201593) (ci-après dénommée la « Société » ou « Ultima Markets ») aux clients éligibles de la Société.

DURÉE

1. Cette campagne est valable du 1er janvier 2026 à 00 h 00 (GMT+2) jusqu'au 30 juin 2026 à 23 h 59 (GMT+3).
2. La durée effective de la campagne sera conforme à l'heure affichée dans la section promotionnelle désignée.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

3. Cette campagne est ouverte aux nouveaux et anciens clients d'Ultima Markets résidant uniquement dans des pays/régions non soumis à des restrictions. En participant à cette campagne, le client reconnaît avoir lu et accepté d'être lié par les présentes conditions générales ainsi que par les conditions générales d'Ultima Markets.
4. Pour devenir un nouveau client d'Ultima Markets, il est nécessaire de s'inscrire auprès d'Ultima Markets, de fournir toutes les informations requises dans le cadre du processus « KYC » (Know Your Customer – Connaissance du Client) et d'ouvrir un compte réel.
5. Cette campagne s'applique uniquement aux comptes STP et ECN.
6. Pour participer à cette campagne, les clients doivent s'inscrire via la section de promotion désignée dans le portail client d'Ultima Markets.
7. Les nouveaux clients sont tenus d'enregistrer un compte auprès d'Ultima Markets avant de s'inscrire à cette campagne.

Termes et Conditions

8. Chaque client n'est autorisé à participer à cette campagne qu'une seule fois.
9. Les comptes liés aux systèmes PAMM, MAM, au Copy Trading et/ou à UM Social ne sont pas éligibles à cette campagne.
10. Cette promotion s'applique uniquement aux comptes de trading réels avec un effet de levier de 1:500.
11. Les transferts internes, les ajustements de solde ou de trésorerie, les rétrocessions d'introducteurs/affiliés ou les commissions ne sont pas considérés comme de nouveaux dépôts et ne sont donc pas éligibles à cette promotion.
12. Les clients éligibles recevront les bonus de crédit suivants :
 - a. 50 % de votre premier dépôt : le bonus de crédit est plafonné à 500 USD (ou équivalent).
 - b. 10 % de vos dépôts ultérieurs : le bonus de crédit est plafonné à 19 500 USD (ou équivalent).
 - c. Les exemples du tableau ci-dessous illustrent le calcul du bonus de crédit en fonction du montant de votre premier dépôt (FTD).

Premier dépôt (USD)	Calcul du bonus de crédit	Votre bonus de crédit
\$500	$\$ 500 \times 50\%$	\$250
\$1,000	$\$1000 \times 50\%$	\$500
\$5,000	$(\$1000 \times 50\%) + (\$4000 \times 10\%)$	\$900

13. Le bonus de crédit maximal pour cette campagne est de 20 000 USD.
14. Le bonus de crédit de la campagne est non transférable vers d'autres comptes de trading.
15. La valeur liquidative (NAV) du compte de trading du client doit rester supérieure au montant total du bonus de crédit accordé dans le cadre de cette campagne. Si le solde du compte tombe en dessous du bonus de crédit total reçu, la société se réserve le droit d'annuler automatiquement le bonus sans préavis. Il incombe aux clients de se familiariser avec les conditions de la campagne et de vérifier régulièrement l'état de la NAV de leur compte.
16. Les clients sont entièrement responsables de la gestion de leurs positions et doivent comprendre les conséquences d'une baisse de la NAV en dessous du bonus de crédit reçu. Dans un tel cas, le bonus peut être retiré de force, toutes les positions peuvent être clôturées automatiquement et des pertes peuvent survenir.
17. Tout retrait, partiel ou total, entraînera la suppression d'une proportion correspondante du bonus de crédit, calculée sur la base du montant du retrait et du dépôt total du compte.

CONDITIONS GÉNÉRALES

18. Sauf indication contraire expresse, les présentes Conditions s'appliquent à toutes les campagnes, offres et/ou promotions (désignées collectivement par « Campagnes ») organisées par Ultima Markets.
19. Les offres d'Ultima Markets ne sont pas conçues pour altérer ou modifier le profil de risque d'un individu, ni pour encourager des transactions incompatibles avec ses stratégies de trading habituelles.
20. Les clients doivent s'assurer que les opérations sur leur compte de trading sont conformes à leur propre tolérance au risque.
21. Ultima Markets ne saurait être tenue responsable de toute perte, responsabilité, coût ou dommage (y compris, mais sans s'y limiter, les pannes de serveur ou les problèmes de connexion) découlant de la participation à une Campagne, sauf interdiction légale.
22. Les clients acceptent qu'Ultima Markets se réserve le droit d'utiliser toutes les images, données ou informations personnelles à des fins promotionnelles et marketing, y compris pour du contenu publié sur l'ensemble des réseaux sociaux, à moins que le client ne demande explicitement par écrit l'interdiction d'un tel usage.

23. Tout nouveau compte de trading réel doit être examiné et approuvé par Ultima Markets conformément à ses procédures d'ouverture de compte. Les personnes demandant l'ouverture d'un compte doivent confirmer la conformité avec les lois et réglementations locales en vigueur avant de soumettre leur demande.
24. Si le client effectue un dépôt via des portefeuilles électroniques ou des cryptomonnaies (y compris, mais sans s'y limiter, l'USDT), Ultima Markets se réserve le droit d'annuler son éligibilité à cette campagne.
25. Il est interdit aux clients d'utiliser les récompenses obtenues dans le cadre de cette campagne pour des opérations de couverture (hedging). Ultima Markets se réserve le droit d'annuler la participation d'un client à toute promotion ou offre et peut retirer les bonus du compte, ou déduire partiellement ou totalement les profits générés par des transactions de couverture sans préavis.
26. Ultima Markets se réserve le droit de rejeter toute demande ou intention de participer à des campagnes ou promotions sans avoir à fournir de motif ou d'explication.
27. En cas de litige ou de déclaration erronée concernant les conditions établies, Ultima Markets gèrera la situation selon des principes d'intégrité et à sa seule discrétion. Ultima Markets détient l'autorité finale de décision, et ces décisions sont contraignantes.
28. Ultima Markets se réserve le droit d'exclure et/ou d'annuler la participation d'un client à ses offres ou promotions dans les cas suivants : a) le Churning (ouverture et clôture de transactions sur marges FX ou CFD dans le seul but d'obtenir un avantage) ; b) si le client enfreint son Contrat Client ou les termes et conditions des promotions. En cas de conduite inappropriée ou de manquement, Ultima Markets aura le droit de déduire tout montant de bonus du compte de trading.
29. Ultima Markets peut, à tout moment, apporter des modifications à ces termes et conditions et vous en informera en publiant les conditions modifiées sur son site web. Il vous est conseillé de consulter régulièrement ces conditions ; l'utilisation continue du site web et des services d'Ultima Markets constitue votre acceptation de toute modification. Ultima Markets se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute offre à sa seule discrétion et à tout moment.
30. Ultima Markets peut, à tout moment et à sa seule discrétion, cesser ou interrompre l'une de ses promotions.
31. Ultima Markets ne sera pas responsable des pertes, coûts, dépenses ou dommages qu'un client pourrait subir en lien avec cette offre et qui, selon la loi, ne peuvent être exclus par les présentes conditions.
32. Si ces termes et conditions sont traduits dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaudra en cas de divergence.
33. Le fournisseur de toutes les campagnes, offres et/ou promotions est Ultima Markets Ltd (FSC Mauritius Licence No. GB 23201593).

CONDITIONS GÉNÉRALES ADDITIONNELLES DE LA CAMPAGNE

34. Les clients doivent être âgés d'au moins 18 ans pour s'enregistrer et demander l'ouverture d'un compte.
35. Si un compte est clôturé ou suspendu, Ultima Markets se réserve le droit d'annuler toutes les récompenses ou bonus présents sur le compte, ainsi que tous les profits obtenus grâce à cette campagne.
36. Ultima Markets peut, à sa seule discrétion, modifier, suspendre ou mettre fin à toute campagne sans préavis ni compensation.
37. Si Ultima Markets soupçonne raisonnablement un abus, une fraude ou une violation des présentes conditions ou du Contrat Client, elle peut annuler l'éligibilité et limiter l'accès au compte.
38. Ultima Markets se réserve le droit de décider si certains types de transactions, comportements, stratégies ou circonstances violent l'objectif visé par cette campagne, et peut annuler immédiatement la participation d'un client à toutes les activités, promotions et/ou offres sans préavis supplémentaire.
39. Le client confirme et accepte que, pour ouvrir et maintenir un compte accepté par Ultima Markets, celle-ci doit vérifier l'identité du client conformément aux lois et réglementations en vigueur sur la lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et le financement du terrorisme. Si la demande ne répond pas aux exigences réglementaires, Ultima Markets a le droit de la rejeter à sa discrétion.